

POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Corem dirige ses activités de façon à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire à ses employés, ses sous-traitants et ses visiteurs. Par de multiples actions, Corem déploie tous les efforts nécessaires à la prévention des lésions professionnelles.

Pour ce faire, Corem s'engage à :

Gérer ses activités en **conformité** avec les lois et règlements en vigueur, tout en mettant l'accent sur la prévention.

.....

Mettre en œuvre des processus de **gestion du risque** pour identifier, évaluer et gérer de façon préventive les dangers pour la santé et la sécurité au travail.

.....

Assurer l'**amélioration continue** de ses systèmes et de ses pratiques en vertu de la présente politique.

.....

Gérer l'aspect de la santé et sécurité au travail de **manière intégrée et harmonisée** avec la gestion d'ensemble de l'organisation.

.....

Encourager et reconnaître la **participation** et les **performances**.

Fort d'une culture qui favorise l'innovation, l'apprentissage et la multidisciplinarité, Corem s'appuie sur l'engagement et la responsabilisation de tous les membres de son personnel pour atteindre ses objectifs en matière de santé et sécurité au travail.



FRANCIS FOURNIER, ing.f.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

corem

Innovation en
traitement de minerais